

Orgue de l'Eglise Saint-Maurice - Etude préalable à la restauration - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 mai 2005, a approuvé le principe d'un programme de restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Maurice.

Le Ministère de la Culture nous informe de son intention de participer dès 2005 au financement de l'étude technique préalable. La Ville de Besançon étant maître d'ouvrage, le plan de financement se répartit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Etude préalable	21 959,25 € TTC	Etat : 30 %	5 508,00 € HT
		Région : 30 %	5 508,00 € HT
		Département du Doubs : 20 %	3 672,00 € HT
		Ville de Besançon : 20 %	3 672,00 € HT
		TVA	3 599,25 €
Total dépenses	21 959,25 € TTC	Total recettes	21 959,25 €

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter les participations financières de l'État, du Département du Doubs et de la Région de Franche-Comté, à les inscrire à réception des notifications attributives en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant aux imputations 13.324.1321/1322/1323.509-10032.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 2005.